

# Quelle conduite accompagnée choisir ?

L'Apprentissage Anticipée de la Conduite (AAC), la conduite supervisée et la conduite encadrée sont toutes les trois des formules de conduite accompagnée. Il est parfois difficile de s'y retrouver et surtout de faire le bon choix. Avantages, inconvénients : L'Automobiliste vous aide à y voir plus clair.

## UNE RÉELLE EXPÉRIENCE DE LA ROUTE

Le principal avantage de la conduite accompagnée est de permettre à un jeune de rouler beaucoup plus. Avec la conduite accompagnée il va parcourir plusieurs milliers de kilomètres alors que celui qui choisit la filière classique n'en fera que quelques centaines. Grâce à la conduite accompagnée le jeune acquiert une véritable expérience de conduite avant le passage pratique de l'examen. Résultat : le taux de réussite à l'examen pour la filière de la conduite accompagnée est près de 70 % contre 52 % pour la filière classique. Là où le bât blesse, c'est qu'il n'existe aucune statistique officielle tendant à prouver que les jeunes ayant suivi la conduite accompagnée ont moins d'accidents que ceux ayant opté pour la filière classique. Il s'agissait pourtant de l'objectif principal à atteindre lorsque la conduite accompagnée a été créée en 1990. Les quelques rapports existants sur le sujet sont contradictoires. Une étude de l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS) de 2006 tendait à établir qu'un an après l'obtention du permis, le risque d'accident était identique quel que soit le type d'apprentissage. Par contre une étude privée de l'Assureur Macif, rendue publique en 2008, rendait des conclusions contraires. Elle estimait qu'avec la conduite accompagnée le gain de sinistre était d'environ 10 % par rapport aux jeunes ayant obtenu leur permis de façon traditionnelle. Une chose est cependant certaine, conduire plusieurs milliers de kilomètres en toutes circonstances (de jour comme de nuit, sur autoroutes ou routes secondaires, qu'il neige ou qu'il pleuve...) constitue un indéniable plus. Le jeune a vraiment le temps de s'aguerrir.

## UN PERMIS MOINS CHER

Selon une étude de l'association Prévention Routière menée en 2013 auprès d'un millier de jeunes âgés de 18 à 24 ans, il ressort que passer son permis avec la conduite accompagnée reviendrait à économiser 550 euros par rapport à la formation dite "classique", en effet, outre le fait qu'elle assure un meilleur taux de réussite à l'examen final, la conduite accompagnée nécessite moins d'heures de leçons de conduite en auto-école. En moyenne, le nombre d'heures de conduite prises est de 26 pour la conduite accompagnée contre 35 heures pour la formation classique. Cette économie est d'autant plus appréciable que, pour de nombreux jeunes, la préparation et le passage du permis représentent "un parcours du combattant", et même une "épreuve difficile" pour 49 % d'entre eux. À l'inverse, 67 % des jeunes passés par la conduite accompagnée estiment que la préparation et le passage du permis "n'ont pas été difficiles".

## LES PRINCIPES DE BASES

Ils sont les mêmes quelle que soit la formule de conduite accompagnée choisie. Pour pouvoir conduire accompagné il faut d'abord suivre une formation théorique et la valider par la réussite à l'épreuve du

Code de la route. Ensuite, il faut suivre une formation pratique, de 20 heures minimum, dans une école de conduite avec un enseignant. Lorsque la formation est jugée satisfaisante par l'enseignant, le jeune conducteur peut alors conduire avec son accompagnateur. Les conditions pour être accompagnateur sont les suivantes : être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs, ne pas avoir été condamné pour certains délits routiers (alcoolémie, délit de fuite...), avoir obtenu l'accord de son assureur, être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Concernant les règles du Code de la route, elles doivent être respectées par le jeune conducteur ainsi que son accompagnateur mais, en plus, il est interdit de conduire en dehors des frontières nationales et il est obligatoire de respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices. Outre ces principes de base, des différences existent selon la formule choisie.

## L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC)

Plus besoin d'attendre d'avoir 16 ans pour débiter l'AAC. Un décret publié le 31 octobre 2014 permet désormais de s'inscrire dès 15 ans. Ce qui autorise les jeunes à passer leur permis dès leurs 17 ans et demi et à prendre le volant seul dès le 1er jour de leurs 18 ans. Pour s'inscrire à l'AAC, il faut, au préalable, avoir obtenu l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule. La conduite avec l'accompagnateur se déroule ensuite sur une durée d'au moins un an et 3 000 km minimum. Cette période est ponctuée de 3 rendez-vous pédagogiques obligatoires en auto-école pour le jeune conducteur et son accompagnateur. La formule de l'AAC permet de réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 et d'obtenir des tarifs préférentiels sur son "assurance jeune conducteur".

## LA CONDUITE SUPERVISÉE

Cette formule a été créée pour les candidats souhaitant acquérir, au-delà des heures de formation en auto-école, une expérience de conduite avant le passage en examen. Elle s'adresse également à ceux qui ont échoué à l'épreuve du permis de conduire et qui souhaitent acquérir de l'expérience avant de se représenter. Pour s'inscrire à la conduite supervisée, il faut être âgé de 18 ans et plus et avoir l'accord de l'assureur du véhicule. Cette formule se déroule pendant au moins 3 mois et sur 1 000 km minimum. Deux rendez-vous pédagogiques en auto-écoles sont également prévus. Contrairement à l'AAC cette formule ne permet pas de réduire la période probatoire du permis et ne conduit pas nécessairement à l'application de tarifs préférentiels par l'assureur.

## LA CONDUITE ENCADRÉE

La conduite encadrée s'adresse aux jeunes préparant les diplômes professionnels menant aux métiers de la route (BEP, CAP de conducteurs routiers) dans les Établissements de l'Éducation Nationale. Elle est accessible dès 16 ans. L'élève souhaitant devenir conducteur professionnel, par exemple dans le transport routier de marchandises, doit obligatoirement passer les épreuves du permis B pendant son temps de formation scolaire. Après la réussite de ces épreuves, il peut maintenir ou améliorer son niveau de compétence et d'expérience en conduisant avec l'accompagnateur de son choix, après accord du chef d'établissement.

